



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

armée de terre

Question écrite n° 32379

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille alerte M. le ministre de la défense sur les petits véhicules protégés (PVP) de l'armée de terre. Au 31 décembre 2012, 963 véhicules étaient en service dans les forces. À cette même date, leur taux de disponibilité s'établissait à 50 %. Ce taux apparaît excessivement bas compte tenu de l'âge moyen des matériels : 3 ans. Aussi, il lui demande d'expliciter le faible taux de disponibilité des PVP au 31 décembre 2012.

Texte de la réponse

Le petit véhicule protégé (PVP) a été conçu pour offrir aux unités une capacité de transport de personnel sous protection balistique. Livré en 2008 et maintes fois projeté en opérations extérieures, ce véhicule remplit parfaitement sa mission mais connaît, depuis plus d'un an, un taux de disponibilité très insuffisant (50 % d'un parc doté de plus de 1 200 véhicules). Ces indisponibilités sont dues, pour une grande part, à des défauts de conception mineurs, mais fortement répétitifs, de pièces mécaniques (pédales, bielles de direction, cardans, tuyauterie...). D'autres indisponibilités, plus occasionnelles, sont imputables à des défauts d'utilisation (mauvais freinage ou accidents). Cependant, il n'y a pas de défaut de conception majeur qui nécessiterait une reconstruction partielle de ce véhicule. En complément d'évolution des versions (MK1, MK2 puis MK3) et pour corriger ces défauts de conception mineurs, l'industriel a réalisé des interventions techniques dans les unités. Après une mission d'audit en 2012, des consignes ont été diffusées (dont un DVD didactique) afin de former et d'encourager les pilotes aux bonnes pratiques de conduite. Aujourd'hui, l'indisponibilité du parc est essentiellement due au manque de pièces (66 % des indisponibilités mécaniques le sont pour cette raison). Ces déficits sont le facteur de causes multiples en cours de correction par le service pourvoyeur dans le cadre d'évolutions contractuelles : réduction des délais de livraison dans le cadre du marché de MCO PGD [1], liste initiale des rechanges revue à la hausse dans les ateliers, amélioration de la stabilisation du référentiel des rechanges... Dans l'attente des bénéfices de ces évolutions contractuelles, le service pourvoyeur a mis en place un plan d'action spécifique fondé sur des mesures transitoires afin de se procurer au plus tôt les pièces nécessaires : commandes auprès de la NSPA [2] (centrale d'achats de l'OTAN) afin de simplifier les marchés, procédures exceptionnelles de réalisation d'urgence de rechanges, autorisations aux unités d'acheter des pièces sur leur propre budget, négociation d'un marché AR2C (achat réactif de rechanges communs). Fort de la mise en oeuvre de ces mesures, l'état-major de l'armée de terre s'est fixé l'objectif d'une disponibilité de 75 % du parc en fin d'année 2013. [1] Maintien en condition opérationnelle de Panhard General Defense. [2] NATO support agency.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32379

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [16 juillet 2013](#), page 7354

Réponse publiée au JO le : [5 novembre 2013](#), page 11585